

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

## INDUSTRIALISATION DES PRODUITS MÉCANIQUES

### E4 : ETUDE DE PREINDUSTRIALISATION

Durée : 6 heures

Coefficient : 4

## Aucun document autorisé

### Contenu du dossier :

Texte du sujet : DS1 à DS10  
Document technique : DT1 à DT7  
Document ressource : DRS1 à DRS8  
Document réponse : DR1 à DR19

### Cette épreuve a pour objectif de valider tout ou partie des compétences :

- C01.** Proposer et argumenter des modifications de la pièce liées aux difficultés techniques et aux surcoûts de production.
- C03.** Pour chacun des procédés visés, proposer un processus prévisionnel et des principes d'outillage associés.
- C04.** Valider le choix du couple matériau - procédé d'élaboration au regard de la géométrie et des spécifications de la pièce à produire.
- C05.** Spécifier les moyens de production nécessaires (machines-outils, outils, outillages...).
- C06.** Établir les documents destinés aux partenaires co-traitants et sous-traitants.

### CALCULATRICE AUTORISÉE

Sont autorisées toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimantes.

Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

**Tous les documents réponses seront agrafés dans une feuille de copie.**